



Déclaration de renseignements annuelle concernant un régime de pension agréé collectif

Pour obtenir de l'aide afin de remplir le formulaire, veuillez consulter le Guide de production de la Déclaration de renseignements annuelle concernant un régime de pension agréé collectif, rapport d'un vérificateur et Attestation annuelle du régime de retraite.

Section 1 - Renseignements concernant le régime

Ligne				
001	Nom officiel du régime	<input type="text"/>		
002	Numéro d'agrément de l'ARC	<input type="text"/>	003 Numéro d'agrément du BSIF	<input type="text"/>
004	Nom de l'administrateur	<input type="text"/>		
005	Courriel	<input type="text"/>		
006	Adresse	<input type="text"/>		
007	Ville	<input type="text"/>	008 Province	<input type="text"/>
009	Code postal	<input type="text"/>		
010	Numéro de téléphone	<input type="text"/>	011 Numéro de télécopieur	<input type="text"/>
012	Nom du signataire autorisé	<input type="text"/>		
013	Fin de l'exercice financier du régime (MM-JJ)	<input type="text"/>		
014	Période visée par ce rapport			
	du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>
015	Nombre de mois visés par cette déclaration	<input type="text"/>		

Section 2 – Données financières du régime pour son exercice financier

Ligne		
	Arrondissez les montants au dollar le plus près.	
016	Valeur marchande de l'actif à la fin du dernier exercice financier du régime	<input type="text"/>

Ajouts:

017	Somme des cotisations versées par les employeurs	<input type="text"/>
018	Somme des cotisations versées par les participants	<input type="text"/>
019	Somme des montants transférés d'un RPA, RPS, RPDB, REER, FERR ou autre régime de pension	<input type="text"/>

020	Somme des revenus de placement réalisés	<input type="text"/>
020a	Revenus de placement	<input type="text"/>
020b	Revenus nets (pertes) sur les placements – réalisés	<input type="text"/>
020c	Revenus nets (pertes) sur les placements – non réalisés	<input type="text"/>

Déductions:

021	Somme des montants utilisés pour l'achat de rentes	<input type="text"/>
022	Somme des montants transférés du régime à un autre RPAC, régime de pension ou régime d'épargne-retraite selon les alinéas 54(2)a) et b) de la LRPAC.	<input type="text"/>
023	Somme des montants des paiements variables	<input type="text"/>
024	Autres somme des montants versés du régime	<input type="text"/>
025	Somme des frais/dépenses payés du régime (non inclus dans le RFG)	<input type="text"/>
026	Valeur marchande de l'actif à la fin de cet exercice financier du régime (doit être égale à la somme des montants inscrits aux lignes 016 à 020 moins la somme des montants inscrits aux lignes 021 à 025, et doit correspondre au montant déclaré dans le rapport du vérificateur)	<input type="text"/>

Section 3 – Participants au régime (par endroit à la fin de l'exercice financier du régime)

Ligne

Inscrivez les renseignements pertinents.

	Lieu d'emploi	Hommes 001	Femmes 002	Total 003	Nombre inclus dans les emplois inclus 004
028	Terre-Neuve et Labrador				
029	Île-du-Prince-Édouard				
030	Nouvelle-Écosse				
031	Nouveau-Brunswick				
032	Québec				
033	Ontario				
034	Manitoba				
035	Saskatchewan				
036	Alberta				
037	Colombie-Britannique				
038	Yukon				
039	Territoires du Nord-Ouest				
040	Nunavut				
041	Total				

Section 4A – Options de placement par défaut – Données financières

Ligne

Nom ou numéro de l'option de placement

042 Taux de cotisation par défaut %

Option par défaut

Pour chaque Fonds axé sur une date cible / Fonds équilibré, veuillez fournir les renseignements suivants.

043 Nom de l'option de placement par défaut

044 Coûts %

045 Taux de rendement annuel (après déductions des frais) %

046 Valeur marchande de l'actif

047 Placements détenus : (énumérez les 10 actifs principaux sous forme de pourcentage)

	Actif	Pourcentage
a. Placement no 1		
b. Placement no 2		
c. Placement no 3		
d. Placement no 4		
e. Placement no 5		
f. Placement no 6		
g. Placement no 7		
h. Placement no 8		
i. Placement no 9		
j. Placement no 10		

Répartition de l'actif :

		Pourcentage
048	Espèces et quasi-espèces	<input style="width: 60px; height: 15px;" type="text"/>
049	Obligations canadiennes	<input style="width: 60px; height: 15px;" type="text"/>
050	Obligations étrangères	<input style="width: 60px; height: 15px;" type="text"/>
051	Actions canadiennes	<input style="width: 60px; height: 15px;" type="text"/>
052	Actions américaines	<input style="width: 60px; height: 15px;" type="text"/>
053	Actions étrangères	<input style="width: 60px; height: 15px;" type="text"/>
054	Autre	<input style="width: 60px; height: 15px;" type="text"/>

Section 4B – Autres options de placement - Données financières

Ligne

Pour chaque option de placement autre que l'option par défaut, veuillez fournir les renseignements suivants.

Nom ou numéro de l'autre option de placement

056 Nom de l'option de placement

057 Coûts %

058 Taux de rendement annuel (après déductions des frais) %

059 Valeur marchande de l'actif

060 Placements détenus : (énumérez les 10 actifs principaux sous forme de pourcentage)

	Actif	Pourcentage
a. Placement no 1		
b. Placement no 2		
c. Placement no 3		
d. Placement no 4		
e. Placement no 5		
f. Placement no 6		
g. Placement no 7		
h. Placement no 8		
i. Placement no 9		
j. Placement no 10		

Répartition de l'actif :

		Pourcentage
061	Espèces et quasi-espèces	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
062	Obligations canadiennes	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
063	Obligations étrangères	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
064	Actions canadiennes	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
065	Actions américaines	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
066	Actions étrangères	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
067	Autre	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>

Section 5 – Autres renseignements concernant le régime

Ligne

- 068 Le régime est-il devenu au cours de l'année un régime de pension collectif désigné selon le paragraphe 147.5(1) de la LIR? Oui Non
- 069 Le régime respecte-t-il la règle des 10 %, la règle des 30 %, et les règles de transaction avec un apparenté qui sont énoncées aux articles 9, 10, et 12 du Règlement sur les régimes de pension agréés collectifs (Règlement sur les RPAC) respectivement? Oui Non
- 070 Le régime respecte-t-il l'exigence du faible coût selon l'article 26 de la LRPAC et l'article 20 du RRPAC? Oui Non
- 071 Le régime respecte-t-il l'exigence à l'article 24 de la LRPAC selon lequel il ne doit pas offrir des incitatifs? Oui Non
- 072 Combien de participants ont versé des cotisations au régime au cours de l'année?
- 073 Combien de participants ont versé des cotisations au régime au cours de l'année, mais sans lien avec un employeur participant?
- 074 Avez-vous joint une copie du rapport du vérificateur? Oui Non
- 075 Nombre d'employeurs qui participent au RPAC à la fin de l'exercice financier du régime

Liste des employeurs qui participent au RPAC à la fin de l'exercice financier du régime

Entreprise Id	Nom de l'entreprise	Numéro d'entreprise #####AA####	Est-ce que l'employeur verse des cotisations au régime?
			<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Section 6 – Attestation

En qualité de signataire autorisé de l'administrateur du régime de pension agréé collectif,

je, ,

(Veuillez écrire en caractères d'imprimerie le nom du signataire autorisé de l'administrateur du régime)

atteste qu'à ma connaissance, les énoncés suivants sont vrais et exacts :

(a) les renseignements fournis dans la présente déclaration¹ sont exacts et complets;

(b) le régime est administré en conformité avec la LRPAC et de son Règlement, ainsi que selon l'article 147.5 de LIR et de son Règlement; et les placements du régime respectent les exigences de ces Lois et Règlements;

et je reconnais que :

(c) les renseignements recueillis dans la présente déclaration seront utilisés pour l'administration du régime selon la LRPAC et la LIR, lois qui sont administrées par le BSIF et l'ARC, respectivement, et que les renseignements seront partagés avec Statistique Canada, selon deux accords distincts;

(d) ce formulaire et les renseignements qu'il contient seront assujettis à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Date

Titre ou poste

Numéro de téléphone du signataire autorisé

Courriel du signataire autorisé

Les renseignements personnels sont recueillis selon l'article 213 de la RIR et l'article 58 de la LRPAC. Ils sont utilisés aux fins d'agrément et de gestion d'un RPAC. Les renseignements peuvent également être utilisés dans le cadre d'accord de partage des renseignements en conformité avec les lois applicables. Des renseignements incomplets ou inexacts peuvent entraîner des pénalités financières, délais de traitement, et le retrait de l'agrément du régime.

Le terme « renseignements » est décrit dans les banques de renseignements personnels ARC PPU 226 dans le chapitre qui porte sur l'ARC et BSIF PPU 025 dans le chapitre qui porte sur le BSIF de la publication Info Source. Les renseignements personnels sont protégés selon la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les particuliers ont un droit de protection, de correction ou de mention de leurs renseignements personnels, et d'accès à ceux-ci.

¹ Le terme « déclaration » fait référence aux sections 1 à 6 de la présente déclaration annuelle de renseignements.